

**EXTRAIT DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**(RÈGLEMENT # 151)**

**MRC DE D'AUTRAY**

**RELATIF AU SITE D'ENFOUISSEMENT DE DÉPÔT RIVE-NORD INC.**

---



## **5. RECENSEMENT ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION, DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION**

Toutes les installations de traitement situées sur le territoire de la MRC de D'Autray se retrouvent dans le *Parc de Technologie Environnemental*, propriété du Groupe EBI dont le siège social est situé à Berthierville. Le *Parc de Technologie Environnementale* est à cheval sur la frontière des MRC de D'Autray et de Joliette (carte 3). Le rang Sainte-Philomène, principale artère menant au *Parc de Technologie Environnementale*, est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

L'ensemble des installations de traitement et d'élimination pouvant desservir la MRC en ont la capacité théorique.

La carte 11 situe l'ensemble des installations de récupération, de valorisation, de traitement et d'élimination pouvant desservir la MRC de D'Autray.



**TABLEAU 22**  
**DESCRIPTION ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT**  
**DES INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION OU DE VALORISATION**

Installation	Propriétaire	Capacité maximale t/an	Quantités traitées t/an	Quantités valorisées t/an	Quantités éliminées t/an	Capacité inutilisée
<b>Centre de tri</b>						
Centre de tri Nord-Ben	Groupe EBI	30 000	15 000	12 000	3 000	15 000
Centre de tri NV	Recyclage NV	N/D	2 000	2 000	0	N/D
Centre de tri RCM	Groupe RCM	16 000	15 408	13 940	1 468	592
Compo-Recycle	SS Maj inc.	4 200	2 000	2 000	0	2 200
<b>Traitement des BFS</b>						
Traitement BFS	Claude Grégoire	50 000	0	0	0	50 000
Traitement BFS	Groupe EBI	90 000	30 000	0	30 000	60 000
<b>Centre de compostage</b>						
Compostage Tholano	Groupe EBI	90 000	21 000	21 000*	0	69 000
Compo-Recycle	SS Maj inc.	5 000	2 500	2 500	0	2 500
Comporec	Groupe Comporec inc.	36 000	34 000	17 000	8 500	2 000

\* Le compost sert de matériel de recouvrement au site d'enfouissement du Groupe EBI à Saint-Thomas-de-Joliette.

**TABLEAU 23**  
**CAPACITÉ DES INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION AU 1er JANVIER 2002**

Installation	Promoteur	Date début des opérations	Volume autorisé (t)	Volume complété (t)	Capacité annuelle (t/an)	Capacité résiduelle	
						Tonne	Année
L.E.S.	Groupe EBI	1978 <sup>1</sup>	7 445 000 <sup>1</sup>	5 759 000 <sup>2</sup>	240 000 <sup>1</sup> 562 000 <sup>2</sup>	1 686 000 <sup>2</sup>	3 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'Environnement du Québec ([www.menu.gouv.qc.ca/matières\\_mat\\_res/regions/lanaudière.htm](http://www.menu.gouv.qc.ca/matières_mat_res/regions/lanaudière.htm))

<sup>2</sup> Source : Groupe EBI



## 11. LA MISE EN DÉCHARGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

La MRC adoptera un règlement qui interdira la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Comme il n'y a pas de mise en décharge présentement sur le territoire de la MRC, cette interdiction ne provoquera pas d'atteinte à la santé ou à la sécurité publique.

Ce plan de gestion vise à réduire la quantité de matières résiduelles qui est destinée à l'élimination. Cela dans le but de réduire le gaspillage de ressources et de minimaliser les conséquences de l'enfouissement sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens présents et futurs. Les actions qui seront posées lors de la mise en oeuvre de ce plan toucheront la gestion future des matières résiduelles et non la réparation des erreurs passées. Il est cependant impossible d'annihiler ce passé, en particulier à cause de ses conséquences sur le présent et le futur.

Il y a eu dans le passé quatre dépotoirs officiels sur le territoire de la MRC (voir carte 3 anciens dépotoirs) et plusieurs dizaines de décharges privées<sup>31</sup> généralement situées dans de petits ravins ou en bordure de cours d'eau. Cette mise en décharge anarchique des déchets s'est atténuée au fur et à mesure du renforcement de la réglementation. Une réglementation qui a favorisé la concentration de la mise en décharge des ordures de la MRC en un seul endroit depuis 1985. Le nombre de dépotoirs diminuant partout au Québec, le site du Groupe EBI, en plus de recevoir les ordures en provenance de la MRC de D'Autray et celle de la MRC de Joliette, reçoit maintenant des ordures en provenance de la grande région de Lanaudière, de la Mauricie, de l'île de Montréal, etc. Une quantité d'ordures qui est passée de quelques dizaines de milliers de tonnes annuellement à 240 000 tonnes/an en 1978, puis à 560 000 tonnes/an en 2002. Il y a aura donc à la fermeture en octobre 2004 de la cellule de la phase III du site d'enfouissement du Groupe EBI près de 7,5 millions de tonnes enfouies sur l'ensemble de ce site<sup>32</sup>. Ce site d'enfouissement utilise le principe de l'atténuation naturelle pour décontaminer les eaux de

<sup>31</sup> Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

<sup>32</sup> Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, la gestion des matières résiduelles dans la région de Lanaudière, [www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat\\_res/regions/lanaudiere.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/lanaudiere.htm)



lixiviation. Un principe décrié, entre autres, par le BAPE<sup>33</sup> et le CSE<sup>34</sup> et qui n'a plus été autorisé depuis l'entrée en vigueur de la Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets (L.R.Q., c.I-14.1) en 1995.

La présence d'une quantité importante de déchets dans un site répondant à des normes maintenant révolues cause beaucoup d'inquiétude dans la population<sup>35,36</sup> en particulier chez les riverains du site ainsi que chez les utilisateurs d'eau de surface ou d'eau souterraine habitant en aval de ce site. Afin de refléter cette inquiétude, la MRC préconise la création d'un comité de vigilance rassembleur, représentatif et indépendant qui permettrait de rendre plus accessibles et plus compréhensibles les résultats du suivi sur la qualité des eaux souterraines effectué par le Groupe EBI depuis 1998 à la demande du MENV, de rendre compte de tous les travaux effectués pour suivre et contrer la possible contamination de l'eau, de la terre et de l'air, de faire parvenir aux autorités compétentes les inquiétudes de la population et de ses représentants locaux, et surtout d'exiger des réponses claires à ces inquiétudes, et le cas échéant d'exiger des interventions pertinentes. La création de ce comité de vigilance ne devrait pas être assujettie au processus actuellement en cours, visant l'agrandissement et la transformation en un lieu d'enfouissement technique d'une section du site du Groupe EBI<sup>37</sup>, mais naître des préoccupations actuelles causées par la gestion passée des matières résiduelles.

<sup>33</sup> BAPE. 1997. Déchets d'hier, ressources de demain. Rapport no 115. p.342.

<sup>34</sup> Comité de santé environnementale du Québec. 1993. Mieux vivre avec nos déchets, la gestion des déchets solides municipaux et la santé publique. p 69.

<sup>35</sup> Voir le rapport de la commission de consultation sur le PGMR de la MRC de D'Autray, novembre 2002

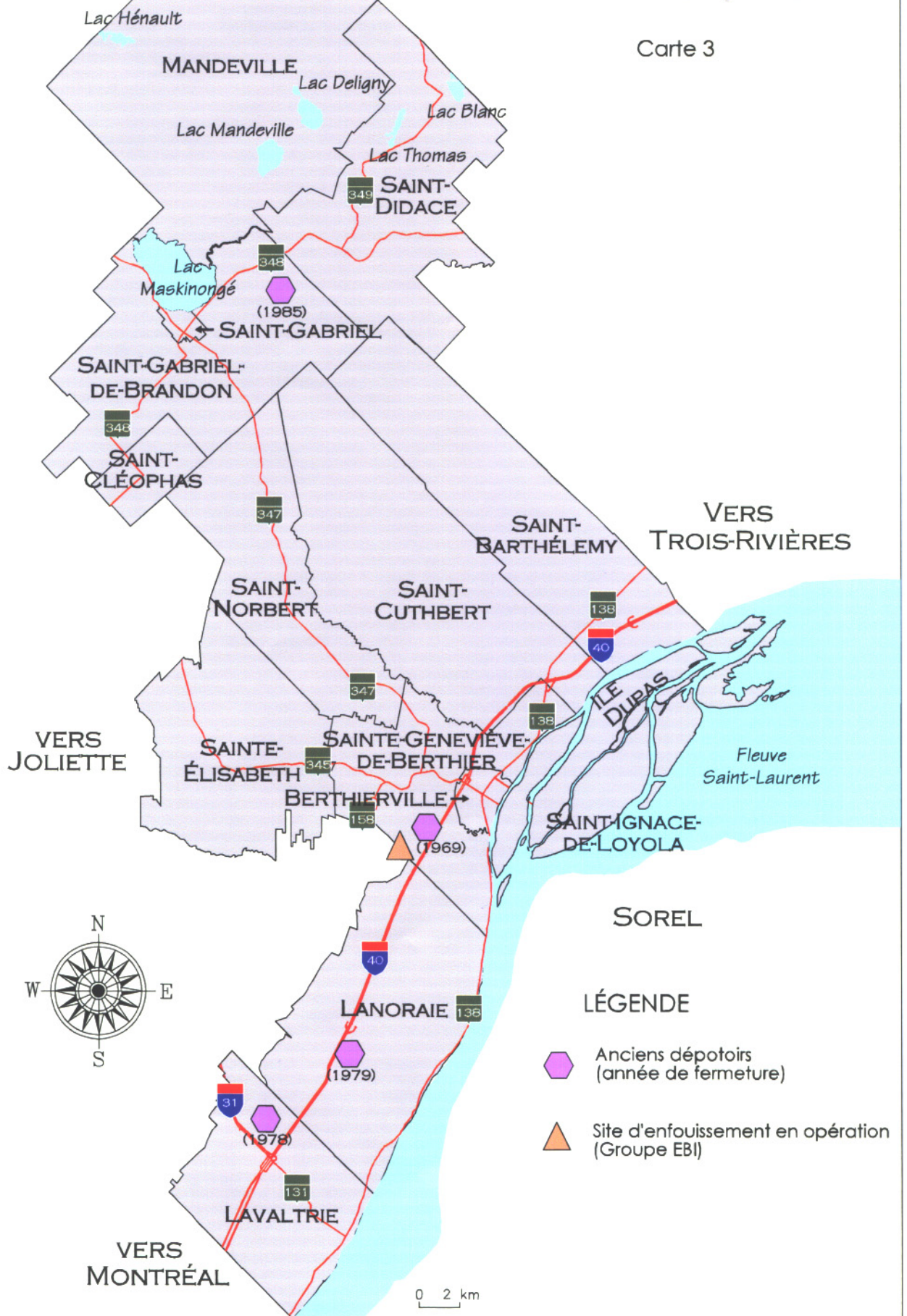
<sup>36</sup> BAPE. 2000. L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur. Rapport no 142. pages 233-239

<sup>37</sup> Décret no 1051-2002



# Anciens dépotoirs

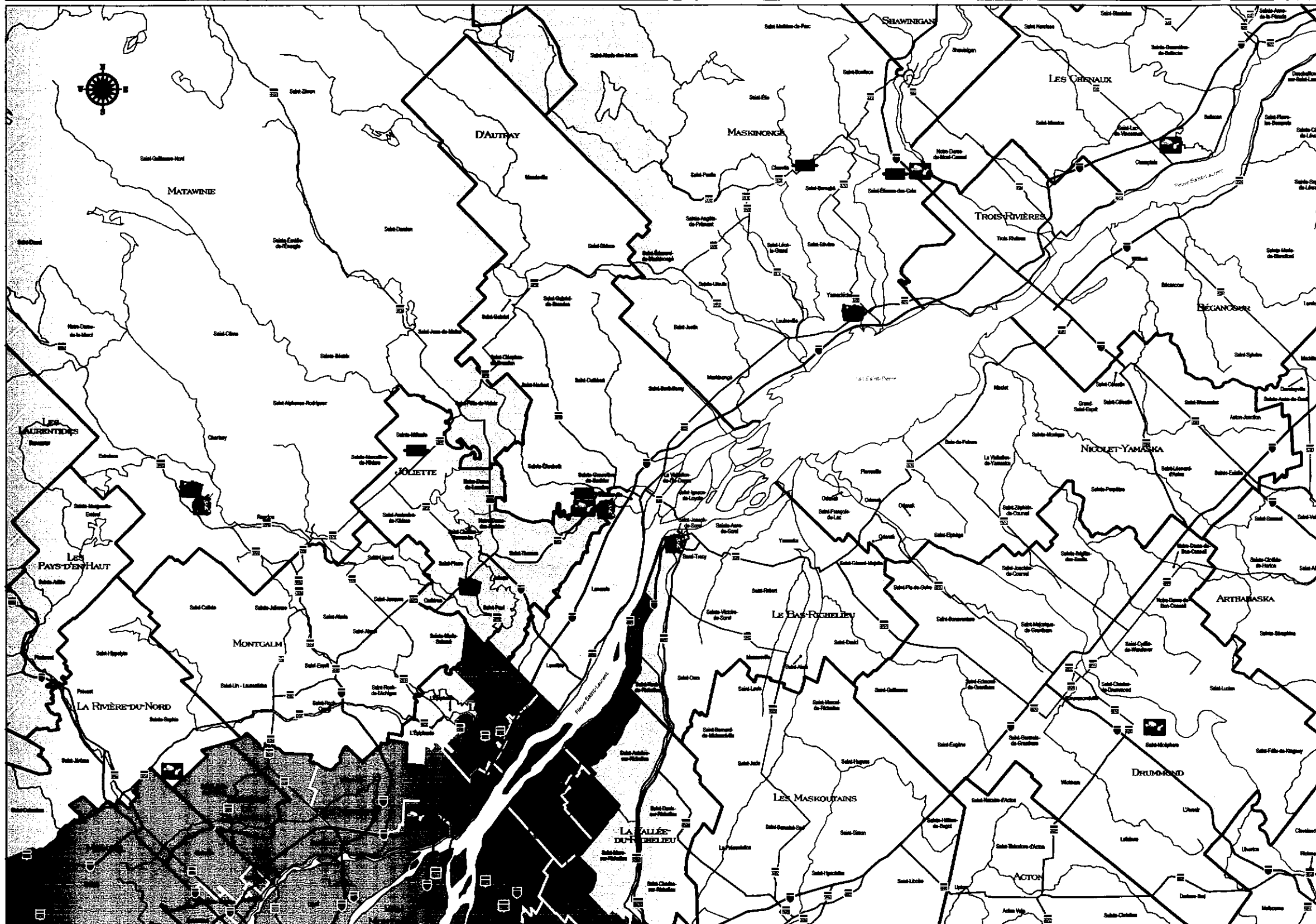
Carte 3



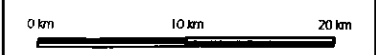
# INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION, DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## MRC DE D'AUTRAY ET LES ENVIRONS

CARTE 11



- ### LÉGENDE
- Centre de tri
  - Site d'enfouissement
  - Traitement des boues de fosses septiques
  - Site de compostage
  - Poste de transbordement
  - Communauté métropolitaine de Montréal
  - MRC de D'Autray
  - Limite municipale
  - Limite des MRC
  - Autoroute
  - Route nationale
  - Route régionale



MRC de D'Autray  
 Service de l'aménagement  
 550, rue Montcalm, C.P. 1500  
 Berthierville (Québec) J0K 1A0

Tél: (450) 836-7007  
 Téléc: (450) 836-1576  
 Sans frais: 1-877-836-7007